

# CONTRAT DE LOCATION

## proposé par Kyango.com

Ce contrat de location est un contrat type proposé au propriétaire et au locataire lors de la location d'un bien. Il est nécessaire de faire signer le contrat de location lors de la réalisation d'une location car celui-ci formalise la transaction en cas de litiges. Ce contrat de location est proposé par défaut lors de la mise en location d'un bien. Il est cependant possible de télécharger son propre contrat de location dans la mesure où celui-ci est un contrat légal et reprend les termes fixés par les parties.

Afin de vous assurer la meilleure expérience possible voici quelques étapes importantes pour la signature de votre contrat :

### Début de la location :

- Imprimez le contrat en deux exemplaires (un pour vous et un pour le locataire).
- Vérifiez que le nom du locataire soit le même sur le contrat et sur sa carte d'identité.
- Vérifiez que la caution est bien payée dans votre espace personnel.
- Remplissez ensemble l'état des lieux et signez-le.

### Fin de la location :

- Remplissez ensemble l'état des lieux et signez-le.
- En cas de litige contactez le service client à l'adresse [sav@kyango.com](mailto:sav@kyango.com) ou depuis votre espace personnel.

Entre

Le Propriétaire :

Nom :

Prénom :

Numéro de carte d'identité/passeport :

Nom de la société :

Numéro de SIRET :

Et

Le Locataire :

Nom :

Prénom :

Numéro de carte d'identité/passeport :

Il a été convenu ce qui suit :

Les parties sont entrées en contact via le site internet "Kyango.com " propriété de la société Kyango SAS. Cette société n'est néanmoins pas partie au présent contrat, ni explicitement, ni implicitement, ce que les parties acceptent et reconnaissent expressément. La société Kyango SAS n'assure d'ailleurs aucune prestation ou service lié directement ou indirectement à la présente convention. Elle se contente d'offrir au public une base de données de Biens en location, sans assurer de contrôle certifié sur la qualité des Propriétaires, des Locataires ou des Biens mis en location. Les parties à la présente convention acceptent par conséquent qu'ils ne pourront engager ni directement, ni indirectement la responsabilité de Kyango SAS en cas de litige ou dommage résultant de la conclusion ou de l'exécution de cette convention.

## Article 1. Définition :

" Propriétaire " : Partie qui possède, est Propriétaire ou gardien du Bien loué.

" Locataire " : Partie qui prend en location le Bien en cause au terme du présent contrat.

" Bien " : Objet donné en location tel que décrit à l'article 2 et 3

## Article 2. Objet :

Le Propriétaire donne en location au Locataire qui accepte le Bien suivant :

## Article 4. Destination - Cession - Sous-location :

Le Locataire ne pourra ni céder ni sous-louer le Bien sans une autorisation écrite et expresse du Propriétaire.

Le locataire s'engage à ne donner au Bien aucune destination illégale ou contraire aux bonnes mœurs.

## Article 5. Durée du contrat :

Le présent contrat de location est conclu pour la durée du :

au

## Article 6. Prix de la location :

€

## Article 7. Caution :

€

La caution sera restituée intégralement dès la remise du Bien au Propriétaire déduction faite de l'application de l'article 8 relatif à d'éventuels dommages ou frais de nettoyage.

## Article 8. Entretien,dégâts et vol:

- Le Locataire utilisera, entretiendra et prendra soin du Bien en bon père de famille.

- Le Locataire sera tenu des dégâts qu'il occasionnerait au Bien loué. Sa responsabilité ne peut excéder la valeur résiduelle éventuelle du Bien telle que définie de bonne foi ou contractuellement.

- Dans le cas où le Locataire ne restitue pas le Bien loué, celui-ci sera tenu de payer au Propriétaire la valeur résiduelle du Bien telle que définie contractuellement à l'article 2.

- En cas d'inexécution fautive des obligations du Propriétaire, le Locataire est habilité à réclamer une indemnité du même ordre.

- Dans le cas où le Locataire restitue le Bien en mauvais état de propreté ou d'entretien (ne pouvant pas être assimilé à une usure locative normale)

nécessitant un nettoyage ou un entretien spécifique, le Locataire sera tenu de payer les frais de nettoyage ou d'entretien éventuel comme défini à l'article 7.

#### Article 9. Responsabilité :

Le Locataire déclare et est réputé disposer de toutes les informations et aptitudes nécessaires à l'utilisation adéquate et prudente du Bien loué, il appartient à celui-ci de compléter si nécessaire son information.

Il déclare posséder également les habilitations, permis, capacité juridique et légale pour détenir ou utiliser le Bien.

Le Locataire est le seul gardien de la chose durant le contrat de location, il s'engage à ce titre à exercer un contrôle effectif et exclusif sur le Bien.

Le Locataire est donc le seul responsable, à l'exclusion du Propriétaire, de tout dommage que le Bien pourrait occasionner au Locataire ou à des tiers.

Le Locataire reconnaît expressément être le gardien de la chose louée durant l'intégralité du contrat et, le cas échéant, au-delà, jusqu'à la restitution effective du Bien.

Le Propriétaire n'assume par conséquent aucune responsabilité du fait de la chose louée, notamment du fait de son utilisation inadéquate, imprudente ou illégale.

#### Article 10. Tribunaux compétents :

Le tribunal compétent en cas de litige sera celui du domicile du défendeur ou, au choix du défendeur.

#### Article 11. Dispositions ou remarques additionnelles :

## ETAT DES LIEUX DE DÉBUT :

Décrivez l'état du produit : (Usure, particularité, aspect extérieur, inscrire également toutes les informations utiles pour décrire l'état et les caractéristiques du bien, soyez le plus précis possible) :

Je soussigné, \_\_\_\_\_, prends la responsabilité du bien et m'engage en cas de problème survenu à la location, à dédommager le propriétaire comme le prévoit le présent contrat.

Fait à :

Le :     /     /

Signature du propriétaire :

Signature du locataire :

## ETAT DES LIEUX DE FIN :

État du produit : En cas de dommage(s), signalez le(s) et faites le nous savoir comme précisé dans les clauses du contrat :

- Produit dans l'état de départ
- Dommage(s) léger(s) ou nettoyage spécifique nécessaire  
Caution encaissé à hauteur de        €
- Dommage(s) important(s) - Caution conservée dans l'attente de la facture de réparation.
- Non restitution du produit - Caution encaissée à 100%.

Fait à :

Le :     /     /

Signature du propriétaire :

Signature du locataire :